Décision 03-D-32 du 02 juillet 2003

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution des lentilles de contact jetables

Posted on: 29 août 2003 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Vistakon, Johnson & Johnson

Lire

le texte intégral de la décision
72.93 Ko